

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/04/2026 - 9190 - 2019 B 06368 - 851 775 700 - A.ALIO

Agrément N° 75900.1110

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des
impôts)

N° 11465*01

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

- 3 AVR. 2026 N° 2065

(2000)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012024 et clos le 31122024

Régime simplifié d'imposition ☒ ou réel normal ☐ (cochez la case correspondante)Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) ☐SIE BOBIGNY
7 RUE HECTOR BERLIOZ
93016 BOBIGNY CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente de l'adresse du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SASU A. ALIO
20BIS RUE DE GUEUGNON
93140 BONDY

Identification du destinataire

651

Insp.

N° dossier

85177570000012

N° Siret

4332B

Code APE

B

EURO

(voir renvoi notice 2065-NOT)

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :
le téléphone :

06.14.69.47.03

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

ENSEIGNES, RIDEAUX, ME

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐(Cochez systématiquement une case)
(Cochez également le tableau 2050 ou 2033 A ou 2033 B)

Déclaration souscrite en

☐ Francs ☒ Euros(Si votre comptabilité est tenue en euros, vous pouvez choisir de déclarer en euros ou en francs.
Cependant si la comptabilité est tenue en francs, vous devez toujours souscrire en francs.)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(voir renvoi notice 2065-NOT)

1 Résultat fiscal

(report des lignes XN ou XO, 370 ou 372
des tableaux n° 2058-A ou n° 2033-B)
Imposition lors de l'incorporation des bénéfices
au capital des PME (art. 219-I-f du CGI)

BÉNÉFICE

Bénéfice
imposable au
taux de 33 1/3 %

DÉFICIT

Bénéfice
imposable au
taux de 19 %

1 134

2 Plus-values

à long terme imposables
au taux de 19%

3 Abattements et exonérations en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.

entreprises nouvelles art. 44 sexies
entreprises nouvelles art. 44 septiescréées en Corse, art. 208 sexies
créées en Corse, art. 208 quater Azones d'entreprises art. 208 quinquies
zones franches urbaines art. 44 octieszone franche Corse art. 44 décies ☐bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

1

plus-values à
long terme imposables
au taux de 19%

D IMPUTATIONS (voir renvoi notice 2065-NOT)

Les crédits d'impôt et avoirs fiscaux indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt et avoirs fiscaux) indiqué sur les certificats joints à la présente déclaration ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Total figurant en cartouche au cadre VII
de l'imprime n° 20663. Au titre du précompte acquitté au moment des distributions
prélevées sur la réserve spéciale des plus-values à long terme. somme prélevée sur la réserve spéciale montant du précompte à imputer sur l'impôt sur les sociétés

4. Crédits d'impôt et imputations

crédit
formationen faveur
de la rechercherachat d'une
entreprise
par ses salariésautres
imputations

E CONTRIBUTION REPRÉSENTATIVE DU DROIT DE BAIL

(voir renvoi notice 2065-NOT)

recettes nettes soumises à
la contribution de 2,50%recettes nettes soumises à la
contribution additionnelle de 2,50%certaines locations de droit de
chasse ou de pêche 18%Si vous participez à la procédure de transfert des données fiscales et comptables, cochez la case ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable et/ou du conseil ☒

n° d'agrément du CGA

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables

4 Préciser dans le cadre ci-dessus s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).

A BONDY

Signature et
qualité du déclarant

le 30 AVRIL 2025

Alioua Mohand (président)

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES,
AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

(Voir renvois notice 2065-NOT)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 6		Payées par la société elle-même Payées par un établissement chargé du service des titres	(a)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 7			(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées			(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en "(a),(b),(c) et (d)" ci-dessus 8 (A préciser par nature sur les lignes e à h)			(e)	
			(f)	
			(g)	
			(h)	
Montant des revenus répartis 9		total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SASU A. ALIO**Adresse de l'entreprise **20BIS RUE DE GUEUGNON - 93140 BONDY**Numéro SIRET* **85177570000012**Code APE **4332B**

Déclaration souscrite en

F ☐ 018 ☒ 019 X

cocher obligatoirement une case

Durée de l'exercice en nombre de mois* **12**Durée de l'exercice précédent* **12**

		Exercice clos le, en N : 31122024		N - I 31122023	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial*	010	012		
	Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	3 180	
	Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres* (3)	072	074	95 935	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II		096	098	99 116	
Total général (I + II)		110	112	99 116	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	
	Réserves réglementées* (dont réserve spéciale des plus-values à long terme	129			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131			
	Report à nouveau	134		30 786	
	Résultat de l'exercice	136		1 226	
	Provisions réglementées	140			
Total I		142		33 112	
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		126	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....	169	25	65 877	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		66 003	
Total général (I + II + III)		180		99 116	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 bis.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		Déclaration souscrite en :		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
A — RÉSULTAT COMPTABLE		F 201		€ 202 X		31122024		31122023	
				cocher obligatoirement une case		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209				210			
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons	215		214		
			services*	intracommunautaires	217		218	139 385	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	139 385		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	64 411	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240	4 499	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	47 135	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle* 243)						244		
	Rémunérations du personnel*						250	18 201	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	2 567	
	Dotations aux amortissements*						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259)						262	90	
Total des charges d'exploitation (II)						264	136 905		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 480		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280		
	Produits exceptionnels (IV)						290		
	Charges financières (V)						294	1 253	
	Charges exceptionnelles (VI)						300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)						306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	1 226		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	1 226	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles*						322		
	Impôts et taxes non déductibles*						324		
Deductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248				330		
	Exonérations ou abattements sur le bénéfice et exonération des entreprises nouvelles, entreprises implantées en zones franches urbaines ou en zone franche corse*							342	
Divers*, (Dont : Invest. dans les DOM-TOM 344		créance due au report en arrière du déficit* 346						350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	1 226	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)*		dont imputés sur le résultat :					360	2 361
	Amortissements réputés différés créés (col. 1) ou imputés (col. 2)						366		368
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	1 134
Primes et cotisations complémentaires facultatives 381		exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU 382					n° du centre de gestion agréé :	388	
Montant de la T.V.A. collectée 374		27 877		Effectif moyen du personnel* : 376	1		dont apprentis : handicapés :		Montant des prélèvements personnels de marchandises* 399
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378		17 135		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :		380			

N° 10958*02

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU A. ALIO									
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ①	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		Valeur d'actif ①	Amortissements ①	Valeur résiduelle	Prix de cession ①	Plus ou moins-values					
						Court terme ①	Long terme				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	588				
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						Régularisations ①	590	592			
								593			
						TOTAL	596	598			
① Voir notice											

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A. ALIO

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agen ^{ts} am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

A DÉFICITS ORDINAIRES	Date de clôture des 5 derniers exercices		Déficits imputables		Déficits imputés (ligne 360 du 2033-B)		Déficits reportables col.2 - col. 3	
	N-5		800		804			
Déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire. (entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)	N-4		810		814		818	
	N-3		820		824		828	
	N-2		830		834		838	
	N-1		840		844		848	
	TOTAL		850		854			
Déficit de l'exercice (tableau 2033-B, ligne 372) ou fraction du déficit de l'exercice non imputée sur les bénéfices des exercices précédents (cf. déclaration n° 2039)							860	1 134

TOTAL des déficits restant à reporter..... 870 1 134

B AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés	900	
Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs	910	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice	sur la plus-value nette à long terme (tableau 2033-B, incluse ligne 350)	920
	sur le résultat de l'exercice (tableau 2033-B, ligne 368)	930
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2033-B, ligne 366)	950	
Amortissements réputés différés restant à reporter	960	

Désignation de l'entreprise : SASU A.ALIO

Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024 Durée en nombre de mois 12

A PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
1	Ventes de marchandises	
2	Production vendue - Biens	
3	Production vendue - Services	139 385
4	Production stockée	
5	Production immobilisée	
6	Subventions d'exploitation perçues	
7	Autres produits	
TOTAL A		139 385
B CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS		
8	Achats de marchandises (droits de douanes compris)	
9	Variation de stock (marchandises)*	
10	Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	64 411
11	Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	4 499
12	Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	46 656
12bis	Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	
13	Autres charges	90
14	Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	
15	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	
TOTAL B		115 658
C VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
TOTAL A - TOTAL B		23 727

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation, et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

L RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL



Désignation de l'entreprise : SASU A.ALIO
N° SIRET 85177570000012 Date de clôture de l'exercice 31122024 Nombre d'associés 1 Nombre de parts 100.00

ASSOCIÉS PERSONNES PHYSIQUES :

Titre 3 MR Nom patronymique ALIOUA Prénom(s) Mohand Arab
Nom marital
Naissance : Date 07121962 N° département 99 Commune ou pays 4 AIT BOUADDA (ALGERIE)
Adresse : N° 20 bis, ter Type voie AVE Libellé voie DE GUEUGNON
Code postal 93140 Commune BONDY Pays FRANCE

Titre 3 Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital
Naissance : Date N° département Commune ou pays 4
Adresse : N° bis, ter Type voie Libellé voie
Code postal 5 Commune Pays

Titre 3 Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital
Naissance : Date N° département Commune ou pays 4
Adresse : N° bis, ter Type voie Libellé voie
Code postal 5 Commune Pays

Titre 3 Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital
Naissance : Date N° département Commune ou pays 4
Adresse : N° bis, ter Type voie Libellé voie
Code postal 5 Commune Pays

ASSOCIÉS PERSONNES MORALES :

Forme juridique 6 Dénomination
N° SIRET Nombre de parts
Adresse : N° bis, ter Type voie Libellé voie
Code postal 5 Commune Pays

Forme juridique 6 Dénomination
N° SIRET Nombre de parts
Adresse : N° bis, ter Type voie Libellé voie
Code postal 5 Commune Pays

Forme juridique 6 Dénomination
N° SIRET Nombre de parts
Adresse : N° bis, ter Type voie Libellé voie
Code postal 5 Commune Pays

Forme juridique 6 Dénomination
N° SIRET Nombre de parts
Adresse : N° bis, ter Type voie Libellé voie
Code postal 5 Commune Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice
(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques marque et nuance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non Propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et nuance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non Propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS

(en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 1999, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 20 A ou colonne 5 du modèle 2462. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 22 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chéques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

PLUS-VALUES (voir les explications figurant page 5 de la notice n°2033 bis, rubrique 130)

Inscription des plus-values à long terme à la réserve spéciale	taxées à 19 %	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent	N-1	1
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices	N-2	2
	N-3	3
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	4	
Sommes non affectées à imposer (voir notice n° 2033 bis page 5)	5	
Montant restant à affecter (1 + 2 + 3) - (4 + 5)	6	

K RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis).

bénéfice ou déficit
(indiquer + ou -
selon le cas)plus ou moins-values à
long terme imposables
au taux de 19 %

- Chiffre d'affaires TTC

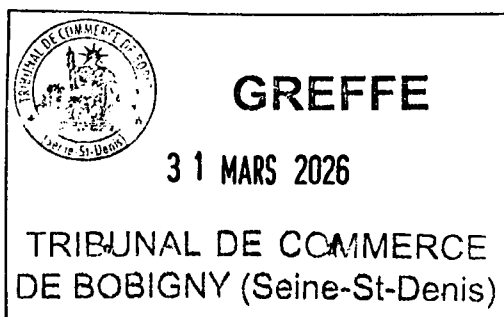
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

n° FRP (pour les seuls adhérents TDFC)



Greffe du tribunal de commerce de Bobigny
1-13 rue Michel de L'Hospital, 93008 BOBIGNY CEDEX
09:00 – 12:30, 13:30 – 16:30
E-mail : rcs@greffe-tc-bobigny.fr
www.greffe-tc-bobigny.fr - www.infogreffe.fr



JUD - SAU
A.ALIO
20B AVENUE DE GUEUGNON
93140 BONDY

Nos références : BIL * 2019B06368 * SAU * 2026/31416 * 851775700

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE DOSSIER

Numéro de dossier : 2026/31416

Date de réception : 31 mars 2026

Un dossier concernant une formalité de Dépôt des comptes annuels a été déposé au Greffe de Tribunal de Commerce de Bobigny, concernant :

A.ALIO
20B AVENUE DE GUEUGNON
93140 BONDY

Montant provisionné : 99.47 €

Vous pouvez suivre l'évolution du traitement de votre dossier par le greffe sur le guichet unique de l'INPI à l'adresse <https://www.inpi.fr/formalites-entreprises/guichet-unique> .

Récépissé délivré le 31 mars 2026

Le greffier
Maître Anne-Sophie DOUCEDE

